EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 18 décembre 2006

Président : M. REBSAMEN Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - MILE MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD

- Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme MANSAT - M. BRIOT - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents : M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Association JDA Dijon Bourgogne - Saison 2006-2007 - Subvention de fonctionnement - Missions d'intérêt général - Convention de financement du 12 juillet 2006 - Avenant n°1

Mademoiselle Maslouhi, au nom des commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 26 juin 2006, le Conseil Municipal a approuvé les termes du projet de convention définissant, pour la saison 2006-2007, les modalités de soutien de la Ville au fonctionnement de l'association JDA Dijon Bourgogne. La convention définitive a été signée le 12 juillet 2006.

Les différentes activités conduites par l'association JDA Dijon Bourgogne, dans le cadre de missions d'intérêt général, nécessitent l'octroi d'un soutien complémentaire de 104.860 € qui viendra s'ajouter à l'acompte de 45.000 € attribué à ce club en juin dernier.

Par ailleurs, il convient de définir précisément les missions d'intérêt général pour la conduite desquelles la Ville apporte son concours à l'association JDA Dijon Bourgogne, en tenant compte des aides financières apportées à ce titre par les autres collectivités, afin de ne pas dépasser les seuils autorisés.

Ces missions d'intérêt général consisteraient à former les quinze espoirs et les dix apprentis du club (formation initiale et formation continue), à former et à perfectionner les dirigeants, arbitres, éducateurs et entraîneurs afin qu'ils confortent leurs connaissances en matière de lutte contre la violence et qu'ils soient sensibilisés aux problèmes de sécurité du public, à conduire des actions dans les domaines de l'insertion et de la promotion sociales (camps d'été, matches de promotion et collaboration avec les oeuvres humanitaires) et à assurer le fonctionnement et le développement de la section handisport « JDA Dijon Basket ».

C'est pourquoi la passation d'un avenant n°l à la c onvention du 12 juillet 2006 est proposée.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la Jeunesse et des Sports, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver le projet d'avenant n°1 à la convention du 12 jui llet 2006 passée entre la Ville et l'association JDA Dijon Bourgogne, annexé au présent rapport, qui fixe à 104.860 € le montant du soutien financier complémentaire apporté à ce club par la Ville et définit les missions d'intérêt général pour la conduite desquelles la Ville apporte son concours à cette association, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale;
- 2 m'autoriser à signer l'avenant définitif ainsi que tout acte à intervenir pour son application;
- 3 dire que le montant du soutien financier qui sera accordé à l'association JDA Dijon Bourgogne sera prélevé sur le budget de l'exercice 2007.



Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT